



Déclaration liminaire

Comité technique

séance du 03 décembre 2019

Élu : Patrice Rafalimanana

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Fatigué·es. Épuisé·es. Déprimé·es voire pour certains en arrêt maladie pour cause de *burnout*. Voici le constat que l'on peut faire de nombreux personnels de l'AEFE alors que s'achève seulement le 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Cette fatigue est ressentie dans tous les corps et les services, du 1^{er} au 2nd degré, y compris les services centraux.

Fatigué·es des changements de cap incessants, des exigences sans lendemain de l'institution et des réformes bâclées par l'urgence politique,

Fatigué·es de ces changements ne s'accompagnant d'aucune forme de soutien ou reconnaissance,

Fatigué·es que les questions de conditions de travail, de santé au travail, de bien-être au travail ne soient pas mieux prises en compte,

Fatigué·es que les problèmes criants des rémunérations et de versement des indemnités soient toujours remis à demain,

Fatigué·es finalement, que l'on abuse de leur sens du service public, de leur conscience professionnelle et de leur implication auprès de leurs élèves et dans leurs missions, pour repousser à plus tard les progrès sociaux et augmenter dès aujourd'hui la charge de travail au détriment du bien-être des personnels.

À tout ceci viennent s'ajouter des annonces dans la lignée du projet de doublement du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Elles font craindre pour :

- la préservation des moyens et des missions de notre service public d'enseignement à l'étranger
- la survie de l'opérateur public, dans son fonctionnement et ses attributions actuels.

Alors que l'agence subit un sévère plan social avec 500 postes perdus en trois ans, il semblerait que le détachement de 1 000 fonctionnaires supplémentaires ne se fasse pas au bénéfice de l'AEFE.

Le Sgen-CFDT demande qu'une partie substantielle de ces postes vienne augmenter le plafond d'emploi. Il s'agit aussi de **mettre fin à la situation inacceptable des titulaires non-résidents**, trop

nombreux à ne pouvoir envisager d'obtenir un contrat de résident, notamment en Europe.

Le Sgen-CFDT s'inquiète de la multiplication à venir des établissements dits partenaires susceptibles de devenir des concurrents en cas de cartographie non maîtrisée et dans lesquels les fonctionnaires en détachement direct se trouvent hors de tout statut protecteur. Il renouvelle sa demande formulée à plusieurs reprises auprès du secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne de création d'une **instance pour assurer la représentation et la défense de ces personnels**.

L'assouplissement de la procédure d'homologation, qui passera par une simplification des critères et une accélération du processus, risque de se faire au détriment de l'exigence pédagogique et de la bonne gouvernance des établissements dont certains seront peu soucieux de leur personnel de droit local. Un suivi minutieux de l'homologation sera indispensable, toute dérive constatée devant se traduire, s'il n'y est pas remédié, par une *déshomologation*.

Certain·es chef·fes d'établissement partent vers des postes plus rémunérateurs au sein d'établissements entièrement privés, et font également l'objet de nombreuses sollicitations. Ces pratiques nouvelles nécessitent l'élaboration d'une charte de déontologie pour les personnels occupant des postes à responsabilité au sein du réseau ou des services centraux.

Face au défi posé par l'extension du réseau qui va imposer un recrutement massif d'enseignant·es à former, des solutions commencent à être dévoilées telles que la création de 16 pôles régionaux de formation répartis dans le réseau. Se pose alors la question des formateur·rices : qui seront-ils·elles ? avec quel statut ? Il est prévisible que les résident·es se voient dans un futur proche assigner des missions de formation et d'expertise. Mais alors comment justifier les écarts gigantesques de rémunération entre expatrié·es et résident·es alors que ces dernier·es se voient désormais contraint·es à la mobilité sans aucune contrepartie financière ?

Pour le Sgen-CFDT, il est temps d'**aller vers plus de justice sociale** et de donner de réelles garanties au personnel. Il est temps de remédier à l'injustice et à l'incohérence du double statut de résident·e et d'expatrié·e par la mise en place d'un statut unique pour l'ensemble des fonctionnaires qui exercent dans les établissements de l'AEFE, quelles que soient leurs fonctions.

Dans un contexte de tension sociale forte, les signes d'exaspération et de stress des personnels qui font face à des réformes conçues dans la précipitation et le manque d'anticipation sont visibles. Fatigué·es. Épuisé·es. Déprimé·es.